

TREMBSL

**TABLE RÉGIONALE
DES ÉLU·ES MUNICIPAUX
DU BAS-SAINT-LAURENT**

Projet de loi 84 – Loi sur l'intégration nationale

**Mémoire de la
Table régionale des élu·es municipaux du Bas-Saint-Laurent**

**Déposé à la
Commission des relations avec les citoyens et citoyennes**

Bas-Saint-Laurent, 17 mars 2025

Créée en mai 2019, la Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent regroupe les huit préfets et préfètes des MRC bas-laurentiennes et les dix maires et mairesses des cités régionales ou des municipalités de centralité de la région. Ensemble, les membres de la TREMBSL représentent 113 municipalités habitées par plus de 200 000 citoyens et citoyennes. La Table est l'interlocutrice politique privilégiée de la région auprès des gouvernements supérieurs, afin de promouvoir les priorités régionales et d'adapter les programmes gouvernementaux à la réalité de nos milieux.

La Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent (TREMBSL) tient à saluer l’initiative du gouvernement du Québec visant à mieux encadrer l’intégration des personnes immigrantes. La TREMBSL soutient pleinement les recommandations présentées dans les mémoires déposés par l’Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM). Par ce mémoire, elle souhaite ajouter sa contribution et mettre en évidence les besoins et spécificités de sa région.

Au Bas-Saint-Laurent, accroître l’attractivité et favoriser l’accueil et l’enracinement des nouvelles personnes arrivantes constitue une priorité régionale. En plus de figurer au [Plan régional de développement 2023-2028](#), cette volonté est une démarche privilégiée par la région pour assurer l’occupation et la vitalité de ses territoires ([Stratégie gouvernementale 2025-2029](#)).

L’intégration est un levier essentiel pour assurer la pérennité et le dynamisme de nos régions. Il est donc primordial de formaliser un modèle de vivre-ensemble clair et inclusif, tout en mettant en place un cadre législatif et une politique publique cohérente pour soutenir efficacement ce processus.

Cependant, nous sommes préoccupés par l’orientation proposée par le gouvernement, qui privilégie une approche centralisatrice de l’intégration des personnes immigrantes plutôt qu’un modèle interculturel respectueux de la diversité et des communautés d’accueil. Cette vision semble imposer une adhésion uniforme à une culture commune, sans tenir compte de la richesse de la pluralité culturelle et de la diversité territoriale du Québec.

La TREMBSL juge important de rappeler que les MRC et les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, jouent un rôle central dans l’intégration et l’enracinement des nouveaux arrivant-es, un rôle qui est sous-estimé, voire négligé, dans le projet de loi 84.

En effet, les études sociologiques montrent que l’identité des individus se forge bien souvent à l’échelle locale ou régionale avant d’embrasser une appartenance nationale. Gérard Bouchard, spécialiste de l’identité québécoise et régionale, souligne que l’attachement à une région ou à une municipalité précède souvent l’identification à la nation, particulièrement dans les sociétés diversifiées comme la nôtre¹. Boucar Diouf en est un exemple éloquent : il met régulièrement de l’avant l’importance des racines locales dans son intégration, en soulignant son attachement à Rimouski et au Bas-Saint-Laurent. Cela illustre à quel point l’identité locale et régionale constitue un socle essentiel du processus d’intégration et d’enracinement, que nous aurions tort de sous-estimer.

Chaque région possède des particularités historiques, culturelles et socioéconomiques qui façonnent l’identité collective de ses habitant-es. Il est donc essentiel que la notion de culture

¹ **Bouchard, Gérard.** *La Nation québécoise au futur et au passé.* Montréal, Boréal, 1999.

commune soit envisagée dans une perspective inclusive et évolutive, intégrant à la fois les contributions des nouveaux arrivant-es et les identités des communautés d'accueil. En tant que gouvernements de proximité, les MRC et les municipalités jouent un rôle clé dans l'intégration des personnes immigrantes, un processus qui doit donc impérativement tenir compte des réalités locales. Nous craignons qu'une définition trop uniforme de la culture commune entraîne un modèle d'intégration difficile à appliquer équitablement à l'échelle du Québec, ce qui risque de nuire au vivre ensemble. Chaque région possède ses propres dynamiques, méthodes d'accueil et défis spécifiques, ce qui exige une approche flexible et adaptée aux contextes locaux.

Nous constatons déjà ces défis sur le terrain. Les programmes d'accueil et de soutien à l'intégration des personnes immigrantes sont souvent déconnectés des réalités locales, soit en raison d'une mise en œuvre difficile, soit parce qu'ils ne répondent pas aux besoins réels des communautés.

Pour assurer une intégration réussie, il est essentiel de tenir compte des particularités régionales. Une politique d'intégration efficace doit reconnaître le rôle clé des gouvernements de proximité, leur accorder la flexibilité nécessaire dans l'application des mesures et les ressources conséquentes. C'est au sein des localités que les nouveaux arrivant-es tissent leurs premiers liens d'appartenance, contribuant ainsi à une culture québécoise enrichie par la diversité.

Recommandation 1 : *Modifier l'article 5 du projet de loi pour reconnaître l'importance des réalités locales et régionales dans le modèle d'intégration nationale.*

- Comme le souligne le mémoire de l'UMQ, nous réaffirmons l'importance de modifier l'article 5 du projet de loi afin de reconnaître que la prise en compte des réalités locales et régionales constitue un pilier essentiel du modèle d'intégration nationale, en cohérence avec le rôle des gouvernements de proximité.

Recommandation 2 : *Reconnaître le rôle des régions dans la construction de l'identité québécoise et dans la régionalisation de l'immigration.*

- Il est essentiel de reconnaître le rôle fondamental des régions dans la construction de l'identité québécoise et d'intégrer cette perspective dans le modèle d'intégration nationale. La diversité des régions et de leurs identités est une richesse qui doit être prise en compte pour favoriser une intégration inclusive et respectueuse.
- Faire participer les gouvernements de proximité dans l'élaboration d'une vision à long terme et d'une planification structurante de la régionalisation de l'immigration.

Recommandation 3 : Renforcer le rôle des régions en inscrivant les gouvernements de proximité comme des acteurs décisionnels au sein de la politique d'intégration nationale et en octroyant des ressources conséquentes.

- Consulter les acteurs régionaux avant l'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'intégration pour garantir leur adéquation avec les réalités territoriales spécifiques.
- Impliquer les régions dans les décisions sur les quotas et les mesures d'immigration, en particulier pour les travailleurs temporaires dont l'impact sur la régionalisation de l'immigration est majeur, mais aussi pour les étudiant·es internationaux, qui sont essentiels au maintien d'une diversité de programmes d'études en région et qui permettent de combler des besoins de main d'œuvre à temps partiel dans les entreprises locales. Ces mesures doivent être ajustées régionalement pour répondre adéquatement aux besoins locaux de main-d'œuvre et de développement socioéconomique.
- Mettre en place des programmes pilotes, en collaboration avec les régions et adaptés aux besoins de celles-ci afin de répondre de manière adéquate à leurs besoins de main-d'œuvre, de développement entrepreneurial et de repreneuriat.
- Assurer une continuité de financement afin d'éviter toute interruption entre la fin d'une entente et son renouvellement.

Recommandation 4 : Renforcer l'autonomie des gouvernements de proximité, reconnaître l'expertise municipale et assouplir les programmes.

- Faire en sorte que les programmes accordent plus de flexibilité aux organismes municipaux et de soutien pour qu'ils puissent accomplir leur mission selon les besoins et réalités territoriales.
- Encourager la collaboration entre les ressources locales, par exemple celles financées dans le cadre des programmes PAC et PASI, pour construire une véritable communauté d'accueil et éliminer les doublons de financement qui nuisent au travail de terrain.
- Étendre l'accès aux programmes d'accueil et de soutien à l'intégration à toutes les catégories de statut d'immigration, afin de garantir un service d'accompagnement pour chaque nouvel·le arrivant·e, peu importe son statut.
- Adapter les outils de reddition de comptes au contexte des municipalités et alléger les exigences imposées aux organismes de soutien.

Pour conclure, la TREMBSL réitère son appui au gouvernement dans l'élaboration d'un cadre intégrateur pour les personnes qui souhaitent s'établir au Québec. Elle souligne toutefois l'importance de faire en sorte que ce cadre porte un message positif et inclusif pour les personnes immigrantes, mais qu'il envoie aussi un message de reconnaissance et de valorisation aux communautés locales et régionales du Québec qui, ensemble, donnent vie et racines à notre identité québécoise. Une identité riche et diversifiée, coconstruite et évolutive.

Source : [Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent](#)

Pour information :
Sophie Duchaine, coordonnatrice
581-246-0438
sduchaine@crdbsl.org